

MAIRIE DE LEVENS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORLAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Etaient représentés : M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI

M. Eric GIRARD a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS

Absent : M. Thierry MIEZE

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 26 / votants : 26

→ Décisions accomplies par le maire dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal :

Conseil municipal du 15.12.2025

POUVOIRS DELEGUES	DOSSIER TRAITE	OBSERVATIONS
4 - Marchés de travaux, fournitures, services sans formalités préalables	<i>Bons de commande à disposition auprès du service Finances</i>	
5 - Révision / louage de choses pour une durée de 12 ans max.	Etat des loyers et révision disponible en comptabilité Préavis reçu Mr REY – départ du logement St Roch courant janvier 2026.	
11 - Fixer rémunérations / frais / honoraires avocats, avoués ...	Etat disponible en comptabilité	
16 - Ester en justice	LES PERDIGONES/NCA (Annulation de la délibération de mise en compatibilité du PLUm pour le parc photovoltaïque) : La requête de l'association Les Perdignes devant la CAA est rejetée (arrêt du 18/09/2025) – Un pourvoi en cassation enregistré le 19/11/2025 sollicitant l'annulation de l'arrêt de la CAA (étude préalable d'admission) TRUCCO et autres / UNICIL: Arrêté Permis de construire UNICIL Laval Pourvoi en cours de cassation par la société UNICIL rejeté le 4/11/2025 Recours de M. Trucco devant le TA rejeté le 11/12/2025 SEINCE – RAYBAUD / COMMUNE : Recours pour annulation des délibérations n°4 et n°5 (maison de santé) Requête en référé suspension : rejetée le 27/11/2025 Recours pour excès de pouvoir : instruction en cours	

Dossier n° 1– Présenté par M. le Maire

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques nous a saisis de l'impossibilité de recouvrer des créances émises sur plusieurs exercices antérieurs et demandent l'admission de titres en non-valeurs pour :

- Le recouvrement compromis de créances de loyers, suite à la décision de la commission de surendettement Banque de France d'un montant total de 692,18 € euros, communiquée par le service recouvrement du SGC de Plan du Var.

Il y a donc nécessité d'établir un mandat sur l'exercice en cours au compte 6542 "pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes" ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur la somme de 692,18 € au 6542 "pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes" ;
- De préciser que la dépense est prévue au budget en cours au chapitre 65 "autres charges de gestion courante".

Dossier n° 2– Présenté par M. le Maire

INTEGRATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES TRAVAUX REALISES SOUS MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE PAR LA SPL COTE D'AZUR AMENAGEMENT, POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LEVENS – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'intégrer l'ensemble des travaux confié à la SPL Côte d'Azur Aménagement, en tant que Maître d'ouvrage délégué, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du presbytère, réalisée pour le compte de la commune de Levens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'intégrer les montants ci-après indiqués,
- de prévoir ces opérations d'ordre au budget 2025 (Chapitre 041 – Opérations patrimoniales).

Réhabilitation du presbytère : Logements locatifs sociaux Salle polyvalente	Dépenses €	Recettes €
<u>Intégration</u>		
2313	1 218 981.88	
238		1 218 981.88

M. SEINCE fait état d'un chantier très coûteux pour 275 m², il avait indiqué que le surcoût lié aux logements PMR devait être réfléchi considérant que l'emplacement du bâtiment n'était pas adapté aux PMR et avait ainsi proposé une rénovation standard.

Mme DEGRANDI indique que ces logements aujourd'hui rendent le service et que les personnes retenues sont PMR, d'ailleurs proposées par Mme BONNEFOND pour certaines, et que c'est un manque de respect pour les gens

M. le Maire rappelle que M. SEINCE a dans le cadre de la SPL maître d'ouvrage délégué, était bien informé des coûts et qu'il est trop facile de revenir maintenant sur le coût de l'opération,

Dossier n° 3– Présenté par M. le Maire

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 2

M. le Maire expose les modifications qu'il y a lieu d'opérer au budget primitif 2025 et propose de voter la décision modificative n° 2 comme suit :

06075	MAIRIE DE LEVENS	DM n°2 2025
Code INSEE	MAIRIE DE LEVENS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6478-020 : Autres charges sociales diverses	0.00 €	5 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722-020 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R-777-020 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	12 000.00 €
R-747888-331 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 200.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	17 200.00 €	0.00 €	17 200.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
D-139151-020 : Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281328-020 : Amort. constructions autres bâtiments privés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-2313-20-555 : AMENAGEMENT CENTRE ANCIEN	0.00 €	1 218 981.88 €	0.00 €	0.00 €
R-238-555 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 218 981.88 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 218 981.88 €	0.00 €	1 218 981.88 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 230 981.88 €	0.00 €	1 230 981.88 €
Total Général		1 248 181.88 €		1 248 181.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°2 telle qu'elle vient d'être présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 00

La secrétaire,

Michèle CASTELLS

Le Maire,

Antoine VERAN